

**DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BELLEY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN**

Nombre de membres dont le conseil communautaire est composé : 84

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 79

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 82

Date de convocation : 06/07/2020

Transmis en Sous-préfecture le : 21/07/2020

**PROCES VERBAL D'INSTALLATION
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN (CCPA)
REUNION DU 17 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 17 juillet à 18 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, se sont réunis en séance publique, à l'Espace 1500 – 6 rue du Savoir à Ambérieu-en-Bugey (01500), sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain le 06/07/2020.

Le conseil communautaire a choisi pour secrétaire M. DURAND Maël

Le conseil communautaire a choisi pour assesseurs Mme VEYSSET - RABILLOUD Françoise et M. EL MAROUDI Mohammed

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Marcel CHEVE, doyen d'âge.

Monsieur le doyen a procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires et a déclaré installer Mesdames, Messieurs :

NOM	Prénom	Date Naissance	Présent	Absent	Suppléé par	Donne pouvoir à
Abergement-de-Varey (L')						
ORSET	Max	02/11/1947	X			
Ambérieu-en-Bugey						
FABRE	Daniel	07/09/1961	X			
SONNERY	Sylvie	14/08/1966	X			
DE BOISSIEU	Christian	07/04/1953	X			
FALCON	Liliane	17/12/1952	X			
GUEUR	Daniel	31/12/1965	X			
PETIT	Aurélie	29/08/1982	X			
BLANC	Jean-Pierre	12/02/1959		X		
PARIS	Stéphanie	15/08/1975	X			
DEROUBAIX	Thierry	18/05/1961	X			
GRIMAL	Patricia	04/03/1960	X			
RIGAUD	Jean-Marc	01/02/1962	X			
GUERRY	Joël	21/08/1951	X			
MARINO MORABITO	Antoine	25/11/1975	X			
Ambronay						
LEVRAT	Gisèle	08/08/1953	X			
BONETTI	Pascal	23/10/1962	X			
Ambutrix						
DELOFFRE	Dominique	03/10/1962		X	BROUSSE Hélène	
Arandas						
MANOS	Lionel	07/09/1970	X			
Argis						
CHEVÉ	Marcel	05/03/1938	X			
Bénonces						
RIGHETTI-GILOTTE	Sylvie	14/04/1965	X			
Bettant						
VIGNOLLET	Marie-Françoise	05/05/1954	X			
Blyes						
MARTIN	Daniel	08/02/1951				
Bourg-St-Christophe						
PERRET	Bernard	09/06/1952	X			
Briord						
BLANC	Patrick	11/08/1957	X			
Chaley						
PUIGMAL	Ludovic	25/04/1963	X			
Charnoz-sur-Ain						
GUYADER	Jean-Louis	22/04/1949	X			
Château-Gaillard						
BRUNET	Joël	02/05/1955	X			
Chazey-sur-Ain						
ANDRÉ	Claire	28/10/1963	X			
Cleyzieu						
PEYSSON	Jean	19/02/1950	X			

NOM	Prénom	Date Naissance	Présent	Absent	Suppléé par	Donne pouvoir à
Conand						
VEILLARD	Roland	14/11/1954	X			
Douvres						
LIMOUSIN	Christian	25/03/1953	X			
Faramans						
BROCHIER	Gérard	26/10/1958	X			
Innimond						
GARDIEN	Serge	04/04/1953	X			
Joyeux						
MATHY	Joël	05/09/1965	X			
Lagnieu						
MOINGEON	André	26/10/1948	X			
DALLOZ	Dominique	25/01/1963	X			
DUQUESNE	Cyril	22/01/1972	X			
JULLIEN	Stéphanie	02/07/1974	X			
NANCHI	Alexandre	01/11/1975	X			
COSENZA	Walter	26/09/1974	X			
Leyment						
BOTTEX	Marilyn	15/07/1976	X			
Lhuis						
VAUDRAY	Viviane	24/06/1976	X			
Lompnas						
DURAND	Maël	21/10/1994	X			
Loyettes						
GAGNE	Jean-Pierre	23/09/1957	X			
SIBERT	Thérèse	22/02/1956	X			
PLANET	Franck	17/07/1962	X			
Marchamp						
MARCELLI	Jean	01/07/1943	X			
Meximieux						
RAMEL	Jean-Luc	16/08/1965	X			
LAROCHE	Elisabeth	25/09/1951	X			
PELLETIER	Jean-Alex	12/06/1967	X			
GIROUD	Régine	27/03/1959		X	/	LAROCHE Elisabeth
TOSEL	Frédéric	10/11/1970		X		
SEMET	Marie-José	19/04/1957	X			
EL MAROUDI	Mohammed	30/09/1974	X			
Montagnieu						
ROSET	Jean	04/11/1981		X	MORIN Laurence	
Montellier (Le)						
MARTIN	Patrice	13/05/1971	X			
Nivollet-Mongriffon						
BARDOT	Frédéric	04/02/1970	X			
Oncieu						
JACQUEMIN	Denis	15/06/1961	X			
Ordonnaz						
REYMOND-BABOLAT	Laurent	05/02/1972	X			

NOM	Prénom	Date Naissance	Présent	Absent	Suppléé par	Donne pouvoir à
Pérourges						
VERNAY	Paul	06/10/1955	X			
Rignieux-le-Franc						
PAIN	Pascal	11/10/1962	X			
St-Denis-en-Bugey						
COLLIGNON	Pascal	22/07/1957	X			
CAUWET DELBARRE	Valérie	13/07/1968	X			
St-Eloi						
CHAMPAULT	Jehan-Benoît	21/07/1962	X			
St-Jean-de-Niost						
DALMAZ	Béatrice	19/10/1968	X			
Ste-Julie						
CHAPPELLAZ	Lionel	22/08/1971	X			
St-Maurice-de-Gourdans						
VENET	Fabrice	05/03/1951	X			
REGACHE	Marie-Claude	28/03/1962	X			
St-Maurice-de-Rémens						
BOUCHARD	Sylviane	09/04/1960	X			
St-Rambert-en-Bugey						
BOUCHON	Gilbert	25/01/1951	X			
CANARD	Josiane	30/04/1949	X			
St-Sorlin-en-Bugey						
MILLET	Patrick	31/07/1959	X			
St-Vulbas						
JACQUIN	Marcel	16/03/1949	X			
Sault-Brénaz						
MONTEGRE	Martial	27/12/1958		X	ALONSO Nazarello	
Seillonaz						
OGERET	Agnès	10/08/1977	X			
Serrières-de-Briord						
BEGUET	Daniel	12/12/1954	X			
Souclin						
CASELLA	Maud	21/05/1979	X			
Tenay						
ALLAIN	Gaël	18/01/1974		X	/	BOUCHON Gilbert
Torcieu						
GIRAUDET	Françoise	24/01/1951	X			
Vaux-en-Bugey						
VEYSSET-RABILLOUD	Françoise	30/01/1960	X			
Villebois						
CHARMET	Emilie	20/03/1987	X			
Villieu-Loyes-Mollon						
BEAUFORT	Eric	03/08/1964	X			
BURON	Roselyne	12/10/1952		X	/	BEAUFORT Eric
GUERS	Bernard	17/09/1957	X			

Dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

1/ ELECTION DU PRESIDENT

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5211-2, L.2122-4, L.2122-7

Considérant que Monsieur Marcel CHEVE, doyen d'âge des membres de l'assemblée, a pris la présidence du Conseil communautaire,

Considérant que le doyen d'âge demande le nom des conseillers souhaitant se présenter à la Présidence de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,

Considérant que

GUYADER Jean-Louis

Propose sa candidature au poste de Président,

Considérant que le Conseil communautaire est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président,

1^{er} TOUR DE SCRUTIN ELECTION DU PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	1
Nombre de votants	81
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	5
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	76
Majorité absolue¹	39

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
GUYADER Jean-Louis	75
ALLAIN Gaël	1

M. GUYADER Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

2/ DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sous la présidence de M. GUYADER Jean-Louis

En vertu des articles L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le nombre de vice-présidences est déterminé par l'organe délibérant, sans que celui-ci ne puisse excéder 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents. En l'espèce, pour la Communauté de la Plaine de l'Ain, le nombre maximal de vice-présidence est de 15.

Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain propose de fixer le nombre de vice-présidents à 11 vice-présidents.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par

- Pour : 82..... voix

- Contre : ...0..... voix

- Abstentions : ...0..... voix

➤ **DECIDE** de fixer au nombre de 11 le nombre de vice- présidents.

3/ ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sous la présidence de M. GUYADER Jean-Louis

Considérant que le Conseil communautaire est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 11 vice-présidents,

Il est procédé à l'élection du premier Vice-président

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter à la première vice-présidence de la CCPA,

Considérant que

JACQUIN Marcel

Propose sa candidature au poste de 1^{er} Vice-président.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN PREMIER VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Abstentions	2
Nombre de votants	80
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	7
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	73
Majorité absolue	37

A/ Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
JACQUIN Marcel	71
BOUCHON Gilbert	1
COLLIGNON Pascal	1

M. JACQUIN Marcel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-président et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du deuxième Vice-président

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter à la deuxième vice-présidence de la CCPA,

Considérant que

FABRE Daniel

Propose sa candidature au poste de second Vice-président.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN DEUXIEME VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	2
Nombre de votants	80
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	8
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	72
Majorité absolue	37

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
FABRE Daniel	70
ALLAIN Gaël	1
RAMEL Jean-Luc	1

M. FABRE Daniel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième Vice-président et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du troisième Vice-président

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter à la troisième vice-présidence de la CCPA,

Considérant que

MOINGEON André

Propose sa candidature au poste de troisième Vice-président.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN TROISIEME VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<i>Abstentions</i>	<i>3</i>
<i>Nombre de votants</i>	<i>79</i>
<i>Bulletins nuls</i>	<i>1</i>
<i>Bulletins blancs</i>	<i>9</i>
<i>Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)</i>	<i>69</i>
<i>Majorité absolue</i>	<i>35</i>

A / Ont obtenu :

<i>Candidats</i>	<i>Nombre de voix</i>
<i>MOINGEON André</i>	<i>68</i>
<i>BLANC Jean Pierre</i>	<i>1</i>

M. MOINGEON André ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Vice-président et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du quatrième Vice-président

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter à la quatrième vice-présidence de la CCPA,

Considérant que

LAROCHE Elisabeth

Propose sa candidature au poste de quatrième Vice-président.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN QUATRIEME VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	3
Nombre de votants	79
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	16
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	63
Majorité absolue	32

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
LAROCHE Elisabeth	61
CAUET DELBARRE Valérie	1
FALCON Liliane	1

Mme LAROCHE Elisabeth ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée quatrième Vice-président et a été immédiatement installée.

Il est procédé à l'élection du cinquième Vice-président

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter à la cinquième vice-présidence de la CCPA,

Considérant que

BRUNET Joël

Propose sa candidature au poste de cinquième Vice-président.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN CINQUIEME VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	2
Nombre de votants	80
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	13
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	66
Majorité absolue	34

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
BRUNET Joël	63
BARDOT Frédéric	1
DE BOISSIEU Christian	1
MARTIN Daniel	1

M. BRUNET Joël ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé cinquième Vice-président et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du sixième Vice-président

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter à la sixième vice-présidence de la CCPA,

Considérant que

PERRET Bernard

Propose sa candidature au poste de sixième Vice-président.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN SIXIEME VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	0
Nombre de votants	82
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	10
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	72
Majorité absolue	37

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
PERRET Bernard	72

M. PERRET Bernard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé sixième Vice-président et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du septième Vice-président

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter à la septième vice-présidence de la CCPA,

Considérant que

GAGNE Jean-Pierre

Propose sa candidature au poste de septième Vice-président.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN SEPTIEME VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	0
Nombre de votants	82
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	7
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	75
Majorité absolue	38

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
GAGNE Jean-Pierre	73
ALLAIN Gaël	1
COLLIGNON Pascal	1

M. GAGNE Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé septième Vice-président et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du huitième Vice-président

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter à la huitième vice-présidence de la CCPA,

Considérant que

BEAUFORT Eric

Propose sa candidature au poste de huitième Vice-président.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN HUITIEME VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	2
Nombre de votants	80
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	5
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	75
Majorité absolue	38

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
BEAUFORT Eric	74
BEGUET Daniel	1

M. BEAUFORT Eric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé huitième Vice-président et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du neuvième Vice-président

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter à la neuvième vice-présidence de la CCPA,

Considérant que

BOTTEX Marilyn

Propose sa candidature au poste de neuvième Vice-Président.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN NEUVIEME VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	3
Nombre de votants	79
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	9
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	70
Majorité absolue	36

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
BOTTEX Marilyn	67
BEGUET Daniel	1
FALCON Liliane	1
MILLET Patrick	1

Mme BOTTEX Marilyn ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée neuvième Vice-présidente et a été immédiatement installée.

Il est procédé à l'élection du dixième Vice-président

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter à la dixième vice-présidence de la CCPA,

Considérant que

MARTIN Daniel

Propose sa candidature au poste de dixième Vice-président.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN DIXIEME VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	7
Nombre de votants	75
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	11
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	63
Majorité absolue	32

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
MARTIN Daniel	61
VAUDRAY Viviane	1
VERNAY Paul	1

M. MARTIN Daniel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé dixième Vice-président et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du onzième Vice-président

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter à la onzième vice-présidence de la CCPA,

Considérant que

MILLET Patrick

Propose sa candidature au poste de onzième Vice-président.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN ONZIEME VICE PRESIDENT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	4
Nombre de votants	78
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	13
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	65
Majorité absolue	33

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
MILLET Patrick	58
BOUCHON Gilbert	2
FALCON Liliane	1
LIMOUSIN Christian	1
RAMEL Jean-Luc	1
RIGHETTI-GILOTTE Sylvie	1
VAUDRAY Viviane	1

M. MILLET Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé onzième Vice-président et a été immédiatement installé.

4/ DETERMINATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sous la présidence de M. GUYADER Jean-Louis

Au terme des articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain propose de fixer le nombre des autres membres du Bureau à 11

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par

- Pour : 82.... voix

- Contre : ...0. voix

- Abstentions : ...0. voix

➤ **DECIDE** de fixer au nombre de 11 le nombre des autres membres du Bureau.

5/ ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Considérant que le Conseil communautaire est invité à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des 11 autres membres du Bureau.

Il est procédé à l'élection du premier membre du Bureau

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter en tant que premier membre du Bureau de la CCPA,

Considérant que

BEGUET Daniel

Propose sa candidature.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN PREMIER MEMBRE DU BUREAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	3
Nombre de votants	79
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	12
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	67
Majorité absolue	34

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
BEGUET Daniel	66
VAUDRAY Viviane	1

M. BEGUET Daniel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du deuxième membre du Bureau

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter en tant que deuxième membre du Bureau de la CCPA,

Considérant que

<i>FALCON Liliane</i>

Propose sa candidature.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN DEUXIEME MEMBRE DU BUREAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<i>Abstentions</i>	<i>5</i>
<i>Nombre de votants</i>	<i>77</i>
<i>Bulletins nuls</i>	<i>2</i>
<i>Bulletins blancs</i>	<i>17</i>
<i>Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)</i>	<i>58</i>
<i>Majorité absolue</i>	<i>30</i>

A / Ont obtenu :

<i>Candidats</i>	<i>Nombre de voix</i>
<i>FALCON Liliane</i>	<i>57</i>
<i>GIRAUDET Françoise</i>	<i>1</i>

Mme FALCON Liliane ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Il est procédé à l'élection du troisième membre du Bureau

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter en tant que troisième membre du Bureau de la CCPA,

Considérant que

BOUCHARD Sylviane

Propose sa candidature.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN TROISIEME MEMBRE DU BUREAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	4
Nombre de votants	78
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	11
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	67
Majorité absolue	34

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
BOUCHARD Sylviane	65
CANARD Josiane	1
LEVRAT Gisèle	1

Mme BOUCHARD Sylviane ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Il est procédé à l'élection du quatrième membre du Bureau

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter en tant que quatrième membre du Bureau de la CCPA,

Considérant que

CANARD Josiane

Propose sa candidature.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN QUATRIEME MEMBRE DU BUREAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	2
Nombre de votants	80
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	18
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	61
Majorité absolue	31

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
CANARD Josiane	60
GIRAUDET Françoise	1

Mme CANARD Josiane ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Il est procédé à l'élection du cinquième membre du Bureau

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter en tant que cinquième membre du Bureau de la CCPA,

Considérant que

DALLOZ Dominique

Propose sa candidature.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN CINQUIEME MEMBRE DU BUREAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	3
Nombre de votants	79
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	10
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	68
Majorité absolue	35

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
DALLOZ Dominique	66
GIRAUDET Françoise	1
VIGNOLLET Marie-Françoise	1

Mme DALLOZ Dominique ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Il est procédé à l'élection du sixième membre du Bureau

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter en tant que sixième membre du Bureau de la CCPA,

Considérant que

LEVRAT Gisèle

Propose sa candidature.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN SIXIEME MEMBRE DU BUREAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	5
Nombre de votants	77
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	15
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	62
Majorité absolue	32

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
LEVRAT Gisèle	59
GIRAUDET Françoise	2
PLANET FRANCK	1

Mme LEVRAT Gisèle ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Il est procédé à l'élection du septième membre du Bureau

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter en tant que septième membre du Bureau de la CCPA,

Considérant que

LIMOUSIN Christian

Propose sa candidature.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN SEPTIEME MEMBRE DU BUREAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	2
Nombre de votants	80
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	16
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	64
Majorité absolue	33

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
LIMOUSIN Christian	62
BLANC Patrick	1
COLLIGNON Pascal	1

M. LIMOUSIN Christian ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du huitième membre du Bureau

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter en tant que huitième membre du Bureau de la CCPA,

Considérant que

PELLETIER Jean Alex

Propose sa candidature.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN HUITIEME MEMBRE DU BUREAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	4
Nombre de votants	78
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	15
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	63
Majorité absolue	32

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
PELLETIER Jean Alex	60
GIRAUDET Françoise	1
MANOS Lionel	1
PEYSSON Jean	1

M. PELLETIER Jean Alex ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du neuvième membre du Bureau

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter en tant que neuvième membre du Bureau de la CCPA,

Considérant que

PEYSSON Jean

Propose sa candidature.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN NEUVIEME MEMBRE DU BUREAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	3
Nombre de votants	79
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	13
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	66
Majorité absolue	34

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
PEYSSON Jean	60
BLANC Jean-Pierre	1
BOUCHON Gilbert	1
BURON Roselyne	1
COLLIGNON Pascal	1
MONTEGRE Pascal	1
PLANET Franck	1

M. PEYSSON Jean ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du dixième membre du Bureau

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter en tant que dixième membre du Bureau de la CCPA,

Considérant que

RIGHETTI-GILOTTE Sylvie

Propose sa candidature.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN DIXIEME MEMBRE DU BUREAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	1
Nombre de votants	81
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	9
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	72
Majorité absolue	37

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
RIGHETTI GILOTTE Sylvie	67
BOUCHON Gilbert	1
COLLIGNON Pascal	1
EL MAROUDI Mohammed	1
RIGAUD Jean-Marc	1
VAUDRAY Viviane	1

Mme RIGHETTI GILOTTE Sylvie ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

Il est procédé à l'élection du onzième membre du Bureau

Considérant que Monsieur le Président demande le nom des conseillers communautaires souhaitant se présenter en tant qu'onzième membre du Bureau de la CCPA,

Considérant que

VERNAY Paul

Propose sa candidature.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN ONZIEME MEMBRE DU BUREAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Abstentions	2
Nombre de votants	80
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	13
Suffrages exprimés (votants – nuls – blancs)	67
Majorité absolue	34

A / Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
VERNAY Paul	57
VENET Fabrice	3
CHAPPELLAZ Lionel	1
COLLIGNON Pascal	1
EL MAROUDI Mohammed	1
MARINO MORABITO Antoine	1
ORSET Max	1
PETIT Aurélie	1
VAUDRAY Viviane	1

M. VERNAY Paul ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du Bureau et a été immédiatement installé.

6/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES RIVIERES DOMBES CHALARONNE BORDS DE SAONE (SRDBBS)

La compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes au 1er janvier 2018. Or, deux communes de la CCPA, Joyeux et Le Montellier faisaient partie du Syndicat des Rivières de Territoires de Chalaronne, qui s'appelle désormais le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBDS). Dès lors la Communauté de la Plaine de l'Ain s'est substituée à ces deux communes au sein du comité syndical. Elle doit désigner 1 délégué titulaire (sur 25) et 1 délégué suppléant, choisis parmi les conseillers municipaux de ses communes membres.

Avec l'accord des deux communes concernées et l'accord du SRDCBDS qui souhaite procéder à l'installation de son conseil dans les meilleurs délais, il est proposé au conseil communautaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par

- Pour : 82.... voix
- Contre : ...0. voix
- Abstentions : ...0. voix

➤ **DECIDE** de désigner en tant que délégué titulaire : Monsieur Roland de Robin de Barbentane

➤ **DECIDE** de désigner en tant que délégué suppléant : Monsieur Roger Poizat

7/ DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL DE 2/3 DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES AU TITRE DE 2020 AU PROFIT DES ENTREPRISES DE TAILLE PETITE OU MOYENNE DES SECTEURS RELEVANT DU TOURISME, DE L'HOTELLERIE, DE LA RESTAURATION, DU SPORT, DE LA CULTURE, DU TRANSPORT AERIEN ET DE L'EVENEMENTIEL PARTICULIEREMENT AFFECTES PAR LA CRISE SANITAIRE

La loi de finances rectificative n°3 crée une aide fiscale exceptionnelle, au titre de 2020, en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne de ceux des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité lié à l'épidémie de covid-19.

Seront ainsi éligibles les entreprises de ces secteurs réalisant moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires et dont les critères sont précisés dans l'article 3 de la loi de finances rectificative.

Les collectivités territoriales peuvent instaurer, par une délibération adoptée entre le 10 juin et le 31 juillet 2020, une réduction de cotisation foncière des entreprises (CFE) à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ce dispositif, celui-ci prendra la forme d'un dégrèvement dont le coût, en cas de délibération, sera partagé à parts égales entre la communauté de communes et l'État.

Le dispositif proposé s'applique uniquement aux cotisations dues au titre de 2020 et ne concerne pas les taxes additionnelles ni annexes à la CFE.

L'impact financier pour la CCPA est estimé à 50 000 € et permettrait à 170 entreprises de notre communauté de communes de bénéficier de ce dégrèvement.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la mise en place de ce dégrèvement exceptionnel de 2/3 de la Cotisation Foncière des Entreprises au titre de 2020 au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par

- Pour : 82.... voix

- Contre : ...0. voix

- Abstentions : ...0. voix

➤ **DECIDE** d'approuver la mise en place de ce dégrèvement exceptionnel de 2/3 de la Cotisation Foncière des Entreprises au titre de 2020 au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

8/ DELIBERATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Compte-tenu du délai important entre la séance d'installation et le conseil communautaire suivant, il est proposé pour ne pas bloquer le fonctionnement de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, de déléguer au président un certain nombre d'attributions. Celles proposées ci-après sont les mêmes que pour le précédent mandat. Une nouvelle délibération, annulant et remplaçant celle-ci, sera proposée au prochain conseil communautaire.

En vertu de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : « Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

De plus, en vertu de l'article L. 5211-9 du CGCT, le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service, dans la limite des attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article L. 5211-10.

Dans le respect de ce cadre et afin de permettre davantage de souplesse dans le fonctionnement et la gestion quotidienne de la collectivité, il est proposé au conseil communautaire de déléguer au président les attributions suivantes :

- Procéder, dans la limite de 2 000 000 d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 euros HT

- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas et dans toutes les juridictions
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires
- Donner en application de l'article L.324-1 du code d'urbanisme, l'avis de la Communauté de communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local jusqu'à 500 000 euros ; au-delà de ce montant, le Conseil communautaire doit se prononcer par délibération.
- Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventifs prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux de la Communauté de communes
- Autoriser, au nom de la Communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- Autoriser la signature des conventions de servitude sur les équipements communautaires
- Verser des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou dans le cadre du programme Habiter mieux et à signer tous les documents se rapportant à cette subvention
- Accomplir tous les actes de gestion relatifs à la mise à disposition de PME ou d'artisans du territoire d'étudiants pour l'élaboration de projets innovants
- Signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 10 000 € HT par an ou par opération
- Accorder l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, sous réserve de l'accord préalable de la commission développement économique et emploi

Il est proposé au conseil communautaire de donner :

- *délégation et pouvoir au Président, pour les attributions déléguées, telles que mentionnées ci-dessus.*
- *délégation et pouvoir, en cas d'empêchement dûment constaté du Président, au 1^{er} vice-président, ou à défaut au vice-président suivant, dans l'ordre du tableau, pour accomplir les actes de gestion énoncés ci-dessus.*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par

- Pour : ...82. voix

- Contre : ...0. voix

- Abstentions : ...0. voix

➤ **DECIDE** de donner délégation et pouvoir au Président, pour les attributions déléguées, telles que mentionnées ci-dessus,

➤ **DECIDE** de donner délégation et pouvoir, en cas d'empêchement dûment constaté du Président, au 1^{er} vice-président, ou à défaut au vice-président suivant, dans l'ordre du tableau, pour accomplir les actes de gestion énoncés ci-dessus

9/ LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, le président de la communauté de communes a donné lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

10/ OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

.....
...NEANT.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

11/ CLOTURE DU PROCES-VERBAL

La séance a été levée à20h.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le Président, le doyen d'âge, le secrétaire de séance et les assesseurs ;

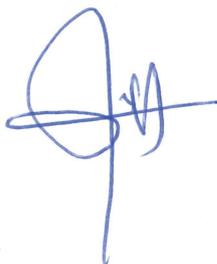
Le 17 juillet 2020

SIGNATURES

Le doyen d'âge

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke.

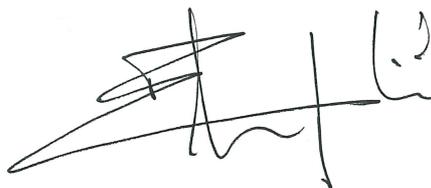
Le Président

A handwritten signature in blue ink, featuring a large loop and a vertical stroke.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, with a large loop and a horizontal stroke.

Les assesseurs

A handwritten signature in blue ink, reading "Weysse".A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a vertical stroke.